

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI NATIONAL PAR ÉQUIPES « THE SCOOP 4.0 » 1 & 2 JUIN 2024

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Olympique de Pernes est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : **en cours d'autorisation**.

Le tournoi « **The SCOOP 4.0** » est une compétition officielle homologuée qui est donc comptabilisée dans le calcul du CPPH pour les participants.

Article 2

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur doit avoir sa licence en règle pour la saison 2023/2024 à la **date limite d'inscription fixée au 17 Mai 2024**.

Article 4

La compétition est un tournoi par équipes. Les rencontres se déroulent sur 4 matchs selon le schéma suivant :

- Tour 1 - Double dame
- Tour 2 - Double homme
- Tour 3 - Double mixte 1
- Tour 4 - Double mixte 2

Note : Le poids de l'équipe du Mixte 1 doit être supérieur (ou égal) au poids de l'équipe du Mixte 2. Seul le classement du joueur dans la discipline où il joue est pris en compte, les points CPPH ne sont pas pris en compte pour la répartition des joueurs.

Les matchs se jouent les uns à la suite (selon l'ordre indiqué ci-dessus), et non en simultanés afin de privilégier l'esprit d'équipe et l'encouragement de ses partenaires. L'organisation se réserve le droit de modifier ce schéma par souci d'échéancier. Dans ce cas, les mixtes 1 et 2 peuvent être lancées simultanément, de même que les doubles hommes et double dame.

Chaque joueur ne peut jouer que 2 matchs maximum par rencontre. De plus, aucun homme, ni femme n'est autorisé à jouer dans les deux mixtes sur une même rencontre.

Article 5

Le tournoi est ouvert aux catégories Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans.

Les minimales classés au minimum R6 dans une des catégories Double Homme, Double Dame ou Double mixte peuvent également y participer (uniquement dans le(s) tableau(x) où ils sont R6)

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 hommes et 2 femmes et au maximum de 4 hommes et 4 femmes.

Les équipes peuvent être composées de joueurs et joueuses de clubs différents.

Il n'y a pas de limite d'intervalle de classement entre les joueurs d'une même équipe.

Un(e) participant(e) peut être inscrit seulement dans une seule équipe et peut donc jouer dans une seule série uniquement.

Les classements autorisés dans les catégories de double et de mixte sont de N3 à NC.

Un(e) participant(e) dont le classement est supérieur à N3 dans une catégorie, mais pas dans une autre peut participer à la compétition, mais ne peut disputer que des matchs dans les catégories autorisées. Par exemple, un joueur classé N3 en double hommes, et N2 en mixte, peut jouer seulement en double hommes.

Chaque équipe doit désigner lors de son inscription un(e) capitaine. Seul le/la capitaine est apte à poser réclamation auprès de la table de marque ou du Juge-Arbitre.

Chaque équipe doit choisir un nom d'équipe. Celui-ci peut être humoristique, mais en aucun cas insultant ou déplacé. Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de valider ou invalider le nom d'une équipe.

Article 6

Les équipes sont réparties dans 6 séries.

Le meilleur classement de double ou mixte parmi tous les joueurs de l'équipe détermine la série dans laquelle est affectée l'équipe.

Exemple : si le meilleur joueur/joueuse de l'équipe en double ou mixte a un classement R5, l'équipe est alors enregistrée en classement R5.

Une fois le classement d'une équipe déterminé (voir ci-dessus), on sait sur quelle journée elle participe.

Les équipes classées de N3 à D7 jouent le samedi, fin de la compétition le samedi soir.

Les équipes classées de D8 à NC jouent le dimanche, fin de la compétition le dimanche soir.

Note : Sauf cas exceptionnel sur décision du Juge-Arbitre pour équilibrage du nombre d'équipes par jour, et afin de se donner de la souplesse dans les séries.

Sur chaque journée, les équipes sont réparties suivant 3 séries en fonction de leur classement/valeur, soit 6 séries en tout sur les deux jours.

Modalités de calcul de la valeur d'une équipe

On additionne les points des meilleurs garçons en double homme, des deux meilleurs garçons en double mixte, des deux meilleures filles en double dame et des deux meilleures filles en double mixte, selon le barème de points ci-dessous :

Classement du joueur	N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12	NC
Points attribués	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

Exemple :

Pour une équipe de 3 garçons et 3 filles :

Classements (H) : Joueur A (R6/D8/D9) | Joueur B (R6/**R6/D7**) | Joueur C (D9/**D7/R5**)

Classements (F) : Joueuse A (P10/**D7/D7**) | Joueuse B (R4/**R6/R5**) | Joueuse C (D8/D8/**R6**)

Nous prenons donc les classements des 2 meilleurs garçons en double homme (R6 et D7), les 2 meilleurs garçons en double mixte (R5 et D7), les 2 meilleures filles en double dame (R6 et D7) et enfin les 2 meilleures filles en double mixte (R5 et R6).

La valeur de cette équipe est donc : **R6** (7) + **D7** (6) + **R5** (8) + **D7** (6) + **R6** (7) + **D7** (6) + **R5** (8) + **R6** (7) = 55 pts.

Au plus la valeur calculée est grande, au mieux l'équipe est classée.

La valeur de chaque équipe ainsi calculée permet également d'établir les têtes de séries et têtes de poules dans chaque série. En cas d'égalité de points entre une ou plusieurs équipes, c'est la valeur globale du CPPH des 8 classements pris en compte qui permet de départager les équipes.

En cas d'un faible nombre d'inscrits, ou afin de garantir l'équilibre des niveaux dans chaque série, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler une série, de regrouper deux séries ou de changer le format d'une série, sans changer le jour de compétition des séries défini ci-dessus. Sauf cas exceptionnel sur décision du Juge-Arbitre pour équilibrage du nombre d'équipes par jour, et afin de se donner de la souplesse dans les séries.

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la prise en compte des têtes de séries et têtes de poules, sont établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au **17 Mai 2024** (publié sur le site Poona de la FFBaD)

Dans la mesure du possible, toutes les séries se jouent en 2 poules de 4 équipes et 1 rencontre supplémentaire pour chaque équipe en sortie de poule afin de permettre un maximum de match ! Les premiers de chaque poule s'affrontent, les seconds également, etc...

Article 7

Le capitaine doit remettre la composition complète de son équipe au responsable de la rencontre 30 minutes avant le début de chaque rencontre (Idéalement avant le début du Mixte 2). Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre uniquement des joueurs présents dans le gymnase dès le début des rencontres.

Ainsi, aucun joueur ne peut arriver plus tard que les autres membres de son équipe pour jouer son match et aucun match ne peut être décalé sous prétexte que le joueur n'est pas encore arrivé.

Pour chaque rencontre, une feuille de composition d'équipe est fournie à chacun des capitaines. La feuille doit être remplie avec la composition souhaitée de l'équipe, puis ramenée à la table de marque.

A noter que les effectifs de toutes les équipes sont affichés en permanence dans le gymnase sur un panneau prévu à cet effet, de sorte que les capitaines puissent composer leur équipe en fonction de l'effectif de l'équipe adverse.

Dans la mesure du possible, tous les terrains disposent d'une tablette pour la saisie des scores par les joueurs eux-mêmes à chaque set pour le bon suivi de la table de marque. Dans le cas où des terrains ne disposeraient pas de tablettes, la table de marque propose des fiches plastifiées qui sont à ramener après chaque match pour saisie dans BadNet.

Une fois les phases de poule terminées, les résultats sont affichés pour contrôle avant de définir les matchs pour la 1^{ère} / 2nd place, 3^{ème} / 4^{ème} place, etc...

Article 8

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- **Match gagné : + 2 points**
- **Match perdu ou forfait : 0 point**

Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

Article 9

Barèmes des points de rencontres pour la phase de poule :

- **Victoire : + 3 points**
- **Match nul : + 2 points**
- **Défaite : + 1 point**
- **Forfait : 0 point**

Si les deux équipes d'une même rencontre sont forfaits, elles marquent 0 point chacune.

Article 10

À l'issue des matchs de poules, le classement final dans chaque poule est établi en fonction du nombre de points de rencontres recueillis (cf. barème article 9).

En cas d'égalité entre les équipes, leur classement est départagé selon les principes ci-dessous issus de l'article 19 du règlement des interclubs nationaux :

- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

Pour la phase finale en élimination directe et en cas d'égalité entre les deux équipes, les mêmes règles de calcul sont appliquées pour déterminer le vainqueur.

Article 11

La date limite d'inscription est fixée au **17 Mai 2024**. Le nombre maximum d'équipes est fixé à 20 par jour.

Les inscriptions doivent être envoyées au GEO, par le capitaine par mail à l'adresse servesclement@outlook.fr, qui inscrit les équipes sur BadNet. Il est également possible de s'inscrire directement sur BadNet.

Le règlement se fait via BadNet pour valider la bonne inscription. Les remboursements sont effectués en cas de désinscription.

Article 12

Après la date limite d'inscription, le Juge Arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur par un joueur non encore inscrit, ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe, avec l'accord des deux capitaines.

- Le joueur remplaçant ne doit pas avoir un classement qui modifie la série de l'équipe.
- Un joueur blessé en cours de tournoi doit faire constater sa blessure par le Juge-Arbitre, et peut être remplacé.
- Le remplacement est effectif jusqu'à la fin du tournoi.
- Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait est comptabilisé pour chaque match non disputé.

- Un joueur WO sur blessure dans une rencontre est WO sur la totalité de la journée et ne peut plus jouer aucune autre rencontre. Les matchs restants sont perdus par WO, sauf dans le cas où l'équipe a pu bénéficier d'un remplaçant avec l'accord du Juge-Arbitre.

Article 13

Le montant des **frais d'inscriptions est de 80€ pour chaque équipe.**

Aucun remboursement n'est effectué après la date d'inscription, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 14

Les logiciels utilisés pour la gestion du tournoi sont BadNet et Excel.

Article 15

L'ordre des rencontres et des matchs est déterminé par le comité d'organisation. L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et peut être modifié pour le bon déroulement du tournoi.

Aucune équipe ne peut lancer un match de sa propre initiative et sans avoir prévenu au préalable la table de marque.

Tout match lancé sans cet accord peut être annulé par le Juge-Arbitre et doit être repris avec un score de 0-0.

Article 16

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le RSL Tournay N°3, il est utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 17

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il est remis au maximum deux fois et est faute en jeu.

Article 18

Chaque participant doit se faire pointer à la table de marque du gymnase dès son arrivée.

Tout(e) participant(e) devant s'absenter du gymnase, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit prévenir le juge arbitre, sous peine de disqualification à l'appel de son match.

A l'appel de son nom, tout(e) participant(e) qui ne se présente pas sur le terrain désigné au troisième appel peut être disqualifié(e) par le juge arbitre, quel que soit le niveau atteint dans la compétition.

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début du match.

Article 19

Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...)

La fourniture des volants se fait au partage entre les équipes.

Article 20

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes. Avec l'accord du joueur, il est possible de réduire ce temps de repos.

Article 21

Une tenue de badminton conforme aux règlements et circulaires en vigueur de la Fédération Française de badminton est exigée sur tous les terrains.

Article 22

Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par paire). Une zone supporter tout proche des terrains est aménagée à cet effet.

Article 23

Les matchs sont en auto-arbitrage, dans la mesure du possible, des arbitres peuvent être présents sur le week-end.

Article 24

L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ainsi qu'à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le ministère chargé des sports.

Article 25

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 26

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue Région Sud de Badminton (competition@sudbad.fr) sous peine de sanction fédérale.

Article 27

Le Juge Arbitre principal est Jean-François MATHIEU. Le Juge Arbitre adjoint est Léa CHARRAY.

Article 28

La participation au Tournoi par équipes implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.